

LE FOCEM

Le Fonds de Convergence Structurelle du MERCOSUR

Le FOCEM, un « instrument au service de la convergence des Etats membres du Mercosur »

Création

En 2003, suite à la Decision CMC N° 27/03 « Fondos Estructurales » est créé un Fonds pour la Convergence Structurelle du Mercosur (Fondo para la Convergencia Estructural del Mercosur).

Fondements

Par essence l'intégration régionale est un processus dynamique ambitieux. L'unification des marchés n'est pas une tâche aisée, notamment lors de sa première phase qui consiste à mettre un terme aux restrictions entre les différents pays participants à l'accord. **Appelée intégration négative** du fait de sa dynamique de mise en œuvre, cette étape de stabilisation doit être supplantée par une étape d'**intégration positive** dont la portée est la création de nouvelles politiques communes.

En effet, l'inertie en ces domaines pourrait compromettre l'efficacité des politiques déjà approuvées au vu des asymétries statiques et dynamiques entre les pays membres, disparités n'ayant pas été prises en considération lors de la signature du traité d'Asuncion.

Objectifs

« développer des politiques communes ayant pour visées la convergence structurelle et l'augmentation de la compétitivité du Mercosur »

La mesure repose sur l'idée d'une politique de développement commune aux Etats membres financée par ces derniers sur la base d'un fonds commun.

Les grandes lignes du projet sont les suivantes :

- améliorer l'infrastructure économique et sociale,
- améliorer les niveaux de vie des populations les moins favorisées
- mais également améliorer la compétitivité des économies de la région.

Le projet a clairement des considérations d'ordre redistributif et compensatoire en transférant des ressources des pays les plus grands vers les plus petits, des plus favorisés vers les moins favorisés.



c Sergio Patiño, Laboreando, 2005

Elaboration et gestion du fonds

Le fonds représente dans un premier temps 0,01% du PIB du Mercosur.

Ce chiffre, aux dires du Secrétariat du Mercosur, est relativement modeste en comparaison avec les fonds structurels mis en œuvre dans l'Union européenne qui représentent 0,4% du PIB de la zone.

Cependant ce fonds a un vrai sens lorsque l'on se place du côté des récepteurs. En ce qui concerne le Paraguay, les transferts monétaires au titre du FOCEM représentent 0,7% de son PIB. Alors que dans l'Union européenne, les principaux pays bénéficiaires de ces fonds reçoivent entre 1,3% et 3% de leur PIB. Le chiffre de 0,7% n'étant pas alors si loin d'atteindre les niveaux européens en termes d'influence de transferts monétaires considérant par ailleurs la potentialité envisagée du fonds.

Mesures d'accompagnement

Cette politique de convergence structurelle pourrait être complétée par des politiques de développement régional de la compétitivité.

A titre d'exemple est évoquée la mise en place d'une coordination des tâches des institutions nationales promouvant la compétitivité (financement, formation et environnement des entreprises) par le biais d'un Programme de Compétitivité du Mercosur. Il s'agit alors, d'articuler instruments et réseaux à partir des techniciens nationaux au service de la dynamisation de la compétitivité de zone.

Ce genre de projets nécessite bien entendu un haut degré de coordination entre les institutions des Etats membres, coordination facilitée par le nouveau paradigme et instruments générés par la création du FOCEM.

Le but de notre travail a été de visualiser la nature des asymétries de la zone :

dans quelle mesure le FOCEM va-t-il être en mesure d'élaborer des biens publics régionaux favorables à l'ensemble des Etats membres ?